

de son exil, ce ne lui fera pas non plus un sujet de justification.

V. Au mois de Février un Savoyard, Valet de Chauderonnier, étant allé à Turin pour son commerce, fut gagné par un des Ministres de Mr. le Duc de Savoye, qui lui promit 50. Pistolles, s'il mettoit le feu au Magasin de Briançon, où l'on prétendoit qu'on avoit asséssemblé partie des munitions de guerre pour le siege de Turin. Il exécuta son dessein, mais il n'y eut que quatorze quintaux de poudre, & quelques grenades où le feu prit, ce qui fit sauter une partie du Magasin, & tua dix ou douze hommes.

*Magasin de Briançon brûlé.*

VI. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 17. Février 1706. le Roi a destiné cinq millions pour aquiter des billets de la Monoye pour une pareille somme: ceux qui veulent en être payés, doivent s'adresser aux Sieurs Eulder & Boula, Directeurs & Contrôleurs de la Monoye de Paris, qui leur expedieront des Billets de 500. livres chacun, en fixant le jour qu'ils pourront être payez à l'Hôtel des Monoyes de Paris. De maniere que chaque jour ouvrable, pendant les mois de Mars, Avril, Mai & Juin, on payera cinquante mille livres par jour jusques & à concurrence des cinq millions. Ce remboursement fera plaisir aux particuliers, & déchargera la Couronne de trois cens soixante-quinze mille livres d'interêt annuel.

*Arrêt pour rembourser les billets des Monoyes.*

VII. On a publié un autre Arrêt du même Conseil du 2. Mars, qui renouvelle & réitere les défenses ci-devant faites pour le transport des especes & matieres d'or & d'argent

*Autre Arrêt qui défend le transport*